

Recuperation d un mois de caution

Par natacha, le 09/07/2008 à 15:28

j ai signe mon bail locatif en aout 2007.j ai a ce moment paye deux mois de caution.une nouvelle loi est passee fixant a un mois le montant de la caution.ai-je le droit de reclamer un mois a mon proprietaire ,meme si je desire rester dans cette maison.